

Décharges sauvages : quand le BTP descend ses poubelles

Face à l'essor immobilier, les décharges sauvages refléussent dans le Sud-Ouest. Des déchets dont les pros du bâtiment facturent pourtant le retraitement.



Au cœur d'un marais de Charente-Maritime. PHOTO S. COTTIN

Il y a toujours le ciel, le soleil et la mer. Mais aussi de plus en plus de goudron, de ferraille, de béton, de plastiques et de tôles d'amiante abandonnées par ces nuées de camions hors les clous et la loi. Rançon de sa gloire immobilière, voilà que les décharges illégales fleurissent à nouveau parmi les campagnes et les rivages du Sud-Ouest. Car si la vilaine coutume qui poussait autrefois le pollueur moyen à recycler son vieux réfrigérateur dans le champ voisin a vécu, certains professionnels du bâtiment prennent aujourd'hui le relais à un échelon quasi industriel.

En plein jour

En chiffres

340

Ce sont, en millions de tonnes et selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), les déchets annuels du bâtiment et des travaux publics (BTP). Ils représentent 40 % des déchets produits par les industries en France. 70 % d'entre eux seraient inertes : tous les déchets n'ayant subi aucune modification physique, chimique ou biologique importante : pavés, béton armé, gravats, etc.

5

C'est, à l'inverse, le pourcentage des déchets du BTP considérés comme dangereux.

308 478

Le nombre d'entreprises du bâtiment en France. 287 000 d'entre elles emploient moins de 10 personnes, pour un total de 1,376 million de salariés en métropole.

Presque aussi souillée que la Côte d'Azur, la région croule ainsi sous les dépôts sauvages du BTP. **Plus de 150 recensés** dans les marais de Charente-Maritime, autant dans les Landes, la Gironde ou au Pays basque. Paradoxalement encouragées par le récent durcissement de la réglementation sur le retraitement des déchets, ces dérives font même parfois figure d'économie parallèle là où les lotissements poussent comme des champignons. « **Vu le coût du recyclage, les gars ne se gênent plus.** Ils préfèrent se pointer en plein jour pour déverser leurs saloperies au volant d'un camion sur lequel est pourtant inscrit en gros le nom de leur entreprise », raconte un gendarme spécialisé dans les enquêtes environnementales.

À l'image, par exemple, de ce chauffeur reconnu coupable d'avoir abandonné l'an dernier 2 700 mètres cubes de remblai non identifié à 100 mètres à peine du chantier de l'hôpital de Rochefort. Sous le coup d'un procès-verbal, la Screg Sud-Ouest s'est depuis engagée à remettre le terrain en état plutôt que de tenter sa chance à la barre d'un tribunal correctionnel.

Amiante, hydrocarbures

À mi-chemin entre la solution de facilité et le forfait organisé, les rares entreprises confondues se retranchent d'ailleurs le plus souvent derrière l'accord - voire l'invitation - du propriétaire des lieux. « Disons que ces gens-là se rendent service mutuellement », explique Pierrick Marion, chef de service à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). « L'un a besoin de combler discrètement un fossé, l'autre de vider quelques bennes, et l'affaire est conclue... Quitte à modifier le paysage. **On voit désormais surgir de véritables plates-formes et des chemins en pleine nature.** Dans l'estuaire de la Seudre, nous avons ainsi découvert une route menant à un bout de terre jusqu'alors uniquement accessible par bateau. »

Bien qu'elles soient majoritairement inertes, ces montagnes de gravats suintent parfois aussi **les hydrocarbures ou l'amiante jusqu'au cœur d'espaces humides pourtant protégés par Natura 2000**, hypothéquant au passage la qualité des eaux de baignade et celle des bassins ostréicoles. « On y retrouve vraiment tout et n'importe quoi », confirment les gendarmes. « Mais le flagrant délit est d'autant plus compliqué à réaliser que ces décharges sauvages affleurent dans des zones reculées, difficiles d'accès. » A fortiori lorsque le maire de la commune concernée affiche une complicité on ne peut plus passive à l'égard de certains de ses administrés.

Avec plus de **340 millions de tonnes de déchets** produits chaque année en France par le BTP, le risque de contagion est donc réel. « Ce sont les déchets les moins contrôlés car ils ne sont pas censés être pollués », s'inquiète l'avocat Benoist Busson (lire ci-dessous). « Quant aux sanctions, elles ne sont pas assez lourdes pour remettre en cause ce que je considère comme un véritable encouragement à continuer dans l'illégalité. »

Facturé au client

La plupart du temps gratuits, ces échanges de mauvais procédés se monnaient en effet chaque saison davantage. Deux ou trois pièces pour se délester d'une tonne de gravats, beaucoup plus lorsqu'il s'agit de déchets amiantés issus d'un chantier de déconstruction. « À **300 euros le retraitement légal de la tonne**, la tentation est grande de la déposer dans un bois ou un trou d'eau plutôt que de l'amener jusqu'à l'usine de Limoges », reconnaît Pierrick Marion.

Mais il y a pire. Déjà substantielle pour l'entrepreneur indélicat, l'économie ainsi réalisée est régulièrement doublée aux dépens de ses infortunés clients. « Sans le savoir, le pauvre type paye alors plein pot le coût d'un recyclage qui n'aura jamais lieu », avoue l'un des nombreux chefs d'entreprise n'ayant heureusement pas encore succombé à la tentation.

Benoist Buisson : « Un business particulièrement rentable »

Spécialiste de la cause environnementale, cet avocat dénonce un trafic en plein boom. La restauration collective de l'État est à l'offensive, mais les 20 % de bio prévus en 2012 seront difficilement atteints. Exemple à Bordeaux.

« Sud Ouest ». Selon vous, une part croissante des déchets du BTP sort du circuit légal du recyclage ?

Benoist Busson. C'est évident, oui, notamment en Ile-de-France et dans les régions du Sud. Le système s'organise puisque nous voyons des particuliers créer de pseudo-SARL de transit de déchets, qui s'avèrent en réalité des sites de stockage sans aucune autorisation. Souvent, ceux-là sont de connivence avec un agriculteur qui leur met un terrain à disposition. Les zones humides ou les bois défrichés sont des sites idéaux pour développer tranquillement son petit business.

L'enjeu financier est donc désormais une vraie motivation dans ces décharges sauvages ?

Pour les déchets inertes, c'est environ moitié prix, soit 2 euros la tonne. Cela paraît peu, mais c'est très rentable lorsque l'on voit quelles quantités impressionnantes peuvent être déposées sur un hectare. Quant aux déchets dangereux, là aussi, c'est une aubaine pour l'entrepreneur qui économise plusieurs centaines d'euros à chaque tonne. Des flux qui échappent bien sûr à tout contrôle.

Beaucoup évoquent la complicité, au moins passive, des élus locaux ?

Les maires ne peuvent en effet ignorer que combler un vallon ou un marais est interdit. Mais c'est un grand classique, on ferme les yeux, on laisse faire... Surtout quand le trafic de déchets est issu d'un chantier public. Ce fut notamment le cas dans le Var, lors de la démolition d'une prison et du creusement d'un tunnel. Jusqu'à récemment, nous étions également face à un vide juridique : élever une montagne de déchets sur un terrain plat était encore considéré comme un exhaussement, et donc soumis à la simple autorisation du maire. Désormais, c'est le préfet qui décide.

Vous estimez malgré tout que les sanctions sont encore insuffisantes...

Et pourtant ce genre de délits est passible de fortes amendes devant un tribunal correctionnel. Sans parler de la remise en état des lieux, qui devrait être dissuasive. Le problème, c'est que les enquêteurs de la Dreal n'ont absolument pas les moyens ni la volonté de contrôler ces déchets. On surveille les sites industriels classés Seveso, on traque la légionellose dans les colonnes d'eau, mais on oublie cette source de pollution. Surtout, encore une fois, lorsqu'elle vient de travaux publics.

Considérés pour la plupart comme inertes, les déchets du BTP seraient d'ailleurs les moins contrôlés ?

C'est un problème culturel d'absence de notion de risque immédiat. Pour que l'on s'inquiète d'une pollution, il faut que les riverains s'affolent devant un gros nuage s'échappant d'une usine. Là, c'est plus silencieux, plus caché. Pourtant, au-delà de l'impact sur la biodiversité, il faut bien réaliser que les risques sont majeurs, notamment ceux d'inondations. Quand on assèche une zone humide, on sait très bien qu'un jour ou l'autre l'eau de cette éponge rejaillira ailleurs. Mais dans dix ans, il n'y aura plus que les grenouilles pour porter plainte.

Propos recueillis par Sylvain Cottin

À lire aussi

Déchets à l'examen

Ramassage des ordures ménagères : la révolution

Des barrières contre les dépôts

Au pays des déchets